



COMMUNE DE LEIMBACH

COMPTE-RENDU

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 9 juillet 2020 à 20h

Nbre de conseillers élus	15	Nbre de conseillers excusés	./.
Nombre de conseillers en fonction	15	dont procurations	./.
Nbre de conseillers présents	15	Nbre de conseillers absents	./.

L'an deux mil vingt, le neuf juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal dont le nombre en exercice est de quinze, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Philippe ZIEGLER**, Maire, pour délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Damien EHRET, Maurice RUEFF, Christelle CLAERR, adjoints, Etienne PETER, Michaël WAGNER, Bernard BOESCH, Jérôme LUTRINGER, François SCHNEBELEN, Sandra PFISTER, Audrey TA DINH, Christian MICHEL, Frédéric CLAERR, Jennifer BRAUER, Marie-Thérèse SEYFRIED.

ORDRE DU JOUR

DEL2020-27 - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019

DEL2020-28 - Vote du budget primitif 2020

DEL2020-29 - Délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire – Délibération complémentaire à la délibération n° DEL2020-12 du 28/05/2020

DEL2020-30 - Désignation des commissaires à la Commission Communale des Impôts Directs

DEL2020-31 - Acquisition de terrain rue de l'Issenburg pour régularisation de l'emprise publique

DEL2020-19 - Rapport d'activité 2019 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin

Divers

DEL2020-27 – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les résultats du compte administratif de l'exercice 2019 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

- Section Fonctionnement → 212 491.47 €
- Section Investissement → 274 387.40 €
- Soit un résultat de clôture général positif de 486 878.87 €

- Restes à réaliser au 31/12/2019 (Dépenses Investissement) : 340 900 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat ;

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	212 491.47 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) 340 900 € (Restes à réaliser) – 274 387.40 € (résultat Section d'Investissement) =	66 512.60 €
Solde disponible affecté <u>proposé</u> comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	70 000,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	142 491.47 €
Total affecté au c/ 1068 :	70 000,00 €

DEL2020-28 - Vote du budget primitif 2020

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2020, examiné en commissions réunies le 2 juillet dernier, s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme globale de **2 345 638 €**, ventilés comme suit :

→ Section de **fonctionnement** : **649 999 €**

→ Section d'**investissement** : **1 695 639 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2020 tel que défini ci-après :

BALANCE GENERALE

TOTAL PAR SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	505 443 €	507 507.53 €
Résultat Fonctionnement 2019 reporté		142 491.47 €
<i>023 Virement à la section d'investissement</i>	<i>144 556 €</i>	
TOTAL FONCTIONNEMENT	649 999 €	649 999 €
INVESTISSEMENT	1 342 739 €	1 194 695.60 €
Résultat Investissement 2019		274 387.40 €
Affectation du résultat de fonctionnement 2019 (c/1068)		70 000 €
Restes à réaliser	340 900 €	/
<i>041 Opération patrimoniale (opération d'ordre)</i>	<i>12 000 €</i>	<i>12 000 €</i>
<i>021 Virement d'ordre de la section de fonctionnement</i>		<i>144 556 €</i>
TOTAL INVESTISSEMENT	1 695 639 €	1 695.639 €

DEL2020-29 - Délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire – Délibération complémentaire à la délibération n° DEL2020-12 du 28/05/2020

Par délibération n° DEL2020-12 du 28/05/2020, le Conseil Municipal, dans un souci de favoriser une bonne administration communale, avait décidé pour la durée du présent mandat, de confier au Maire des délégations.

Afin d'assurer la sécurité juridique des futures décisions prises sur le fondement des délégations, il convient d'apporter des précisions concernant la délégation suivante :

11° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;

en ce sens que cette délégation est complétée par les termes suivants :

→ *Saisine et représentation devant les trois juridictions de l'ordre administratif (Tribunal Administratif, Cour Administrative d'Appel, Conseil d'Etat) pour les :*

- *Contentieux de l'annulation,*
- *Contentieux de pleine juridiction en matière contractuelle, de responsabilité administrative,*
- *Contentieux répressif dans le cadre des contraventions de voirie ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;*

→ *Saisine et représentation devant les juridictions civiles et pénales (Tribunal de Proximité, Tribunal Judiciaire, Cour d'Appel et Cour de Cassation).*

Avant chaque saisine, le Maire devra prendre une décision pour informer le Conseil et produire cette décision au Juge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la délégation précitée telle que complétée ci-dessus et **confirme** que l'ensemble des autres délégations données au Maire restent inchangées et conformes à la délibération n° DEL2020-12 du 28/05/2020.

DEL2020-30 - Désignation des commissaires à la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire rappelle que dans chaque commune, il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) composée de sept membres, à savoir : le Maire ou son représentant, ainsi que six commissaires titulaires et six suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Les commissaires, ainsi que leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, soit 24 personnes, dressée par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la liste de leimbachois suivante :

- CLAERR Julien
- BOBENRIETH Alice
- TSCHAEN Francis
- THROO Gaëlle
- BRUCKERT Patrice
- HABERMACHER Henri
- RIMELEN Dominique
- LUTTENAUER Christiane
- MATHEY Patrick
- JUNG Bernard

- DOMINGER Sabine
- WACH Virginie
- ARNOLD Marc
- KALANQUIN Béatrice
- MEYER David
- RIESBECK Valérie
- GONZALES-BOSSHARD Bernard
- CARPANINI Muriel
- BECKER Frédéric
- KOCH Gilles
- CAMBRILS Camille
- WETZEL Yann
- MONGEOT Marie-Françoise
- POILEVEY Eric

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la présente liste de personnes proposées pour siéger en tant que commissaires à la Commission Communale des Impôts Directs.

DEL2020-31 - Acquisition de terrain rue de l'Issenburg pour régularisation de l'emprise publique

Monsieur le Maire expose que dans le but de la régularisation de l'emprise publique rue de l'Issenburg, il est proposé d'acquérir auprès de M. et Mme Mathieu GADENNE la parcelle cadastrée sous le n° 176/101, section 05, d'une superficie de 34 m².

Il précise que les propriétaires ont donné leur accord pour une vente à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **approuver** l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle citée ci-dessus ;
- **accepter** de prendre en charge les frais et émoluments en découlant ;
- **autoriser** le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces afférentes à la présente décision.

DEL2020-32 - Rapport d'activité 2019 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2019 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin. Il précise que celui-ci est consultable en Mairie.